



## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 006/2022 PRESCRIVANT LE NUMÉROTAGE DES MAISONS DANS LA RUE DU PLEMONT A LASSIGNY

Mairie de LASSIGNY  
18 place Saint-Crépin, BP.23, 60310 LASSIGNY  
Tél. : 03 44 43 60 36  
Fax : 03 44 43 34 76  
Email : mairie@lassigny.fr  
Site : www.lassigny.fr

**Le Maire de la Commune de Lassigny,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

**Vu** l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>ère</sup> classe,

**Considérant** que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

**Considérant** que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

**Considérant** la création de nouveaux logements dans la Commune et plus précisément dans la rue du Plémont,

### ARRÊTE :

**Article 1** : Il est prescrit les numérotations suivantes (cf. plan ci-dessous) :

Adresse complète	N° parcelle cadastrale	Type d'occupation
28 A rue du Plémont	H 988	Logement location de M. Bertrand TORREKENS
28 B rue du Plémont	H 988	Logement location de M. Bertrand TORREKENS
28 C rue du Plémont	H 988	Logement location de M. Bertrand TORREKENS

Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le

ID : 060-216003475-20220121-A006\_2022-AR

SLOW



**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Préfecture de Beauvais,
- La DGFIP,
- La Poste,
- Le SDIS 60,
- La Gendarmerie de Lassigny.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à LASSIGNY, le 21 JAN. 2022

Le Maire, Laurent MAROT

